

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL I LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE I

Il est primordial d'équiper les délégués syndicaux et les déléguées syndicales afin de leur permettre d'accomplir leurs tâches avec plus d'efficacité.

OBJECTIFS DU COURS

Aider les nouveaux délégués et nouvelles déléguées à mieux connaître et comprendre leur travail pour arriver à satisfaire et répondre aux besoins de leurs membres.

CONTENU DU COURS

- ∨ Réalisation de son rôle auprès des membres et de la section locale.
- ∨ Discernement de la nature des problèmes rencontrés pour en arriver à des solutions appropriées.
- ∨ Utilisation et compréhension des formulaires d'enquête et de grief.

DURÉE DU COURS

Trois (3) jours.

À QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux délégués syndicaux et déléguées syndicales.

Aux dirigeants et dirigeantes nouvellement élus.

Aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

RÉGIONS	DATES	LIEUX
Montréal	29, 30 septembre et 1 ^{er} octobre 2008 17, 18 et 19 novembre 2008 16, 17 et 18 février 2009	Montréal Montréal Montréal
Outaouais	20, 21 et 22 janvier 2009 Dates à déterminer Dates à déterminer	Gatineau Abitibi Témiscaming
Mauricie	3, 4 et 5 juin 2009	Trois-Rivières
Québec	20, 21 et 22 octobre 2008 10, 11 et 12 décembre 2008	Rimouski Québec

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL II / LA DÉLÉGUÉE SYNDICALE II (Dossier de grief à l'arbitrage)

Il est essentiel de bien s'outiller afin de pouvoir diriger une enquête de grief et constituer un dossier pour chaque grief.

OBJECTIFS DU COURS

Consolider ou développer, au moyen d'exercices pratiques, les habiletés et les techniques d'enquête de nos membres à toutes les étapes de la procédure: de la rédaction du grief en passant par l'examen de l'ensemble des conditions attachées au droit réclamé jusqu'au règlement possible du cas avant l'audience

CONTENU DU COURS

- ∨ Préparation d'un dossier en vue du règlement d'un grief ou d'un arbitrage.
- ∨ Établissement et vérification du droit.
- ∨ Planification de la preuve à faire.
- ∨ Élaboration de l'enquête.
- ∨ Rencontre avec les témoins.
- ∨ Évaluation de la preuve possible de l'employeur
- ∨ Constitution d'un dossier complet.
- ∨ Classement et suivi du dossier.

DURÉE DU COURS

Trois (3) jours.

À QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux délégués syndicaux et déléguées syndicales, aux dirigeants et dirigeantes élus ainsi qu'aux membres de comités qui veulent connaître les fondements de la vie syndicale.

PRÉALABLE

Pour s'inscrire à ce cours, il faut avoir suivi le cours «délégué I/déléguée I» ou posséder une bonne expérience syndicale.

RÉGIONS	DATES	LIEUX
Montréal	9, 10 et 11 février 2009 25, 26 et 27 mai 2009	Montréal Montréal
Outaouais	10, 11 et 12 février 2009 Dates à déterminer	Gatineau Abitibi
Mauricie	21, 22 et 23 janvier 2009	Trois-Rivières
Québec	28, 29 et 30 janvier 2009 25, 26 et 27 février 2009	Rimouski Québec

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Pour atteindre les objectifs fixés, la préparation d'une équipe de négociation est essentielle. Il faut être en mesure de prévoir les stratégies possibles utilisées par l'employeur, apprendre à travailler ensemble et à développer une cohésion syndicale.

OBJECTIFS DU COURS

Se familiariser avec les aspects de la négociation et les politiques du SCEP en matière de grève ou de lock-out.

CONTENU DU COURS

- ∇ Méthode de préparation des demandes syndicales et du cadre légal.
- ∇ Préparation du travail d'un comité de négociation.
- ∇ Développement de stratégies avec les membres lors d'une négociation.
- ∇ Préparation de l'analyse du rapport de force et des fonds de défense du SCEP.

DURÉE DU COURS

Trois (3) jours.

À QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux membres appelés à participer au comité de négociation.

RÉGIONS	DATES	LIEUX
Montréal	10, 11 et 12 novembre 2008 8, 9 et 10 juin 2009	Montréal Montréal
Outaouais	Cours donné sur demande	
Mauricie	Cours donné sur demande	
Québec	Cours donné sur demande	

COURS DE BASE EN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

(Comment s'organiser syndicalement en santé-sécurité)

Travailler sans danger devrait être la norme dans les milieux de travail. Il faut alors s'équiper pour défendre nos droits et développer l'action syndicale, sans laquelle rien n'est possible.

OBJECTIFS DU COURS

Comment s'organiser syndicalement en santé-sécurité au travail (codes provincial et fédéral) et se sensibiliser à l'existence des dangers qui prévalent dans nos milieux de travail.

CONTENU DU COURS

- ∇ Connaissance des notions de base en santé-sécurité liées à l'action syndicale.
- ∇ Connaissance des principaux droits en matière de santé-sécurité du travail des travailleurs et travailleuses.
- ∇ Approfondissement du fonctionnement d'un comité de santé-sécurité.

DURÉE DU COURS

Trois (3) jours.

À QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux membres des comités de santé-sécurité.
Aux militants et militantes impliqués en santé-sécurité.

RÉGIONS	DATES	LIEUX
Montréal	6, 7 et 8 octobre 2008 23, 24 et 25 mars 2009	Montréal Montréal
Outaouais	3, 4 et 5 mars 2009	Gatineau
Mauricie	19, 20 et 21 novembre 2008	Trois-Rivières
Québec	12, 13 et 14 novembre 2008 14, 15 et 16 avril 2009 20, 21 et 22 mai 2009 3, 4 et 5 juin 2009	Québec Saint-Félicien Baie-Comeau Rimouski

REMARQUE

Ce cours est subventionné selon les budgets disponibles. Il peut aussi être offert non-subventionné, les sections locales défrayant alors elles-mêmes les salaires. S.V.P., informez-vous au préalable auprès de votre responsable à l'éducation.

ENQUÊTE D'ACCIDENT ET RÉCLAMATIONS À LA CSST

Pour améliorer les conditions de travail en matière de santé-sécurité, nous devons savoir de quoi nous parlons. Alors, bien cerner le problème pour trouver la solution adéquate est une démarche essentielle.

OBJECTIFS DU COURS

Savoir enquêter, traiter et faire des recommandations pour une meilleure prévention à la CSST.

CONTENU DU COURS

- ∨ Identification des faits pertinents reliés à un accident, monter son dossier et interroger les témoins dans une perspective syndicale.
- ∨ Connaissance des règles de réclamation, de compensation et des différents paliers d'appels à la CSST.
- ∨ Application des bonnes recommandations pour éliminer le danger suite aux conclusions de l'enquête.

DURÉE DU COURS

Trois (3) jours.

À QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux membres de comités de santé-sécurité, aux dirigeants et dirigeantes impliqués au niveau des enquêtes d'accidents ainsi qu'aux représentants et représentantes des accidentés et accidentées du travail.

PRÉALABLE

Pour s'inscrire à ce cours, il faut avoir suivi le «cours de base en santé-sécurité au travail» ou posséder une expérience équivalente.

RÉGIONS	DATES	LIEUX
Montréal	1 ^{er} , 2 et 3 décembre 2008 20, 21 et 22 avril 2009	Montréal Montréal
Mauricie	29, 30 avril et 1 ^{er} mai 2009	Trois-Rivières
Québec	Cours donné sur demande	

REMARQUES

Cette formation est une fusion des cours «Enquête d'accident» et «Réclamations à la CSST». Il est subventionné selon les budgets disponibles. Il peut aussi être offert non-subventionné, les sections locales défrayer alors elles-mêmes les salaires. S.V.P., informez-vous auprès de votre responsable à l'éducation au préalable.

STRATÉGIE SYNDICALE EN PRÉVENTION

L'élimination du danger à la source est l'objectif de notre action syndicale.

OBJECTIFS DU COURS

Vaut mieux prévenir que guérir, comment l'appliquer au milieu de travail.

CONTENU DU COURS

- ∇ Révision des outils disponibles (lois, comité, représentant à la prévention, etc...).
- ∇ Comment développer un programme de prévention.

DURÉE DU COURS

Trois (3) jours.

À QUI S'ADRESSE CE COURS

Aux membres des comités de santé-sécurité et les représentants à la prévention qui ont déjà suivi le cours de base en santé-sécurité (Comment s'organiser syndicalement en santé-sécurité) et **qui sont dans un secteur prioritaire**.

RÉGIONS	DATES	LIEUX
Montréal	Cours donné sur demande	
Québec	Cours donné sur demande	

REMARQUE

Ce cours est subventionné selon les budgets disponibles. Il peut aussi être offert non-subventionné, les sections locales défrayent alors elles-mêmes les salaires. S.V.P., informez-vous auprès de votre responsable à l'éducation au préalable.